



## Editorial

Le PLU étant le sujet actuel avec son calendrier imposé, je vous rappelle les éditions précédentes de la Lettre du Moulleau :

Le N°5 vous a expliqué les principales modifications envisagées dans le projet de PLU concernant la Moulleau.

Le N°6 vous a présenté deux exemples concrets des évolutions qui pouvaient être porteuses de nuisances.

J'ai donc pensé, afin de parfaire votre connaissance, de vous résumer l'avis émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le Préfet de Gironde.

Lors de sa séance du 29 juin, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau projet de PLU mais nous n'en avons pas encore connaissance. Une enquête publique devrait être lancée prochainement et nous vous tiendrons informés dans nos Flash-Info.

Devant l'urgence, les autres axes de mon éditorial de la Lettre N°4 n'ont pu être abordés que partiellement et seront finalisés prochainement.

Dominique MARSAC



## Plan Local d'Urbanisme, l'avis de l'Etat

*La lettre du Préfet note en premier les prévisions de croissance ambitieuses et vertueuses. Il souligne le volontarisme de cette politique mais il fait des observations assez fermes sur les modalités et moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.*

*Parmi les points évoqués, nous en avons retenus trois qui nous concernent plus particulièrement au Moulleau dans notre vie quotidienne.*

### **1. Un patrimoine bâti et paysager à mieux identifier pour mieux le protéger**

*Le Préfet observe que la commune recèle un très riche patrimoine architectural et paysager et qu'il convient, en premier lieu, d'en identifier spécifiquement les éléments remarquables (un large périmètre n'est pas suffisant) et, en second lieu, de préciser les règles nécessaires pour le protéger.*

### **2. Des espaces naturels à utiliser de manière plus économe.**

*Le Préfet note que la commune permet différentes extensions urbaines qui ne s'inscrivent pas dans un projet urbain cohérent et ne répondent pas aux enjeux d'utilisation économe des espaces naturels.*

*Les secteurs constructibles des zones naturelles classées "Ne" (qui correspondent au Moulleau aux différents terrains de l'aérium) doivent conserver un caractère exceptionnel et .../...*

## Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau

1 avenue Notre Dame des Passes 33120 ARCACHON

[APRSMoulleau@gmail.com](mailto:APRSMoulleau@gmail.com)

« L'Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau (sigle : A.P.R.S.M.) est à caractère apolitique et non confessionnel.

Elle a pour but de défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, son front de mer, sa jetée et sa plage, son écologie et son lieu de détente pour tous.

Elle doit aussi permettre à ses Membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagements du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en veillant, d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé. » (Extrait de l'article 1 des statuts)

... présenter une taille et une capacité d'accueil limitées, très inférieures à ce que prévoit actuellement le projet pour garantir le maintien du caractère naturel de la zone.

### 3. Un projet urbain à maîtriser face à des prévisions de croissance ambitieuse

Les prévisions de croissance sont ambitieuses avec 1500 à 1600 logements créés auxquels s'ajoutent la reconversion de 600 résidences secondaires en résidences principales. Le Préfet ajoute que le projet de PLU présenté, ne précise pas les modalités retenues pour atteindre les objectifs affichés, ni les moyens mis en œuvre pour la mutation des résidences secondaires en résidences principales. Il estime qu'il conviendra donc d'être vigilant pour éviter que, faute d'atteinte des objectifs précités, la forte attractivité de la commune ne conduise à consommer des espaces disponibles de manière excessive par des projets individuels non maîtrisés.

**En conclusion**, le Préfet attire l'attention de la commune sur le caractère très substantiel des modifications qui doivent être apportées au projet de PLU, au regard des observations formulées.

Dans le nouveau projet de PLU, nous devons donc être attentifs également à ces trois points.

Votre Conseil d'Administration

### **Assemblée Générale de notre association : Notez bien qu'elle se tiendra au Tir au Vol le jeudi 4 août à 9h30**

Ne la ratez pas, ce sera un moment important en présence du Député-Maire. Vous aurez la possibilité de poser les questions qui vous préoccupent sur le PLU et sur le Moulleau en général.

### **Infos pratiques**

**Travaux bruyants de bricolage et jardinage** (Arrêté préfectoral du 22-09-2008)

Autorisés jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

#### **Collecte des ordures**

Ordures ménagères (couverture gris) : lundi matin, jeudi matin jusqu'à fin août

Emballages recyclables (couverture jaune) : lundi matin

Déchets végétaux (couverture marron) : mercredi matin

#### **Bus de nuit (16 à 30 ans)**

Fonctionne la nuit du samedi au dimanche toute l'année, de la mairie de Pyla sur mer à la gare d'Arcachon avec arrêt au Moulleau. Tel : 05 56 22 33 44 et site de Baïa

#### **Réseau de bus Eho et Baïa**

Pour tout renseignement sur les lignes et horaires, tel COBAS : 05 56 22 33 44 et sur le site de Baïa.

#### **Bus de mer**

Navette Moulleau-Jetée Thiers-Petit port du 2 juillet au 4 septembre, s'adresser à la COBAS : 05 56 22 33 44

#### **Chantiers de construction bruyants**

Interdits à Arcachon du 14/7 au 20/8/2016 inclus

#### **Arcachon santé : visites médicales à domicile**

Semaine de 20h à 8h

week-end du samedi 14h au lundi 8h

dimanche et jours fériés : 24h/24h

numéro vert : **0 800 000 375**

#### **Urgence baignade et navigation**

Poste de secours de la jetée du Moulleau du 1<sup>er</sup> juillet à début septembre Tel : 05 56 22 50 61 ou SAMU : 112

#### **Urgence cardiaque**

Il y a un défibrillateur aux postes de secours de la jetée du Moulleau et de Pereire

#### **Fête du Moulleau**

Dimanche 31 juillet : Régate des vieux gréements du Bassin au départ de la jetée du Moulleau, etc.

#### **Notre Association**

1 avenue Notre Dame des Passes 33120 ARCACHON  
APRSMoulleau@gmail.com

✂ -----

### **Bulletin d'Adhésion à l'A.P.R.S.M**

NOM (Mr. Mme. Mlle.) ..... Prénom .....

Adresse au Moulleau : ..... Tel : .....

Autre adresse éventuelle : ..... Tel : .....

Email : .....

adhère à l'Association - cotisation 20 €, chèque à l'ordre de « APRSM »

Le .....

Signature :

## Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau

1 avenue Notre Dame des Passes 33120 ARCACHON

[APRSMoulleau@gmail.com](mailto:APRSMoulleau@gmail.com)

« L'Association des **P**ropriétaires et **R**ésidents pour la Sauvegarde du **M**oulleau (sigle : **A.P.R.S.M.**) est à caractère apolitique et non confessionnel.

Elle a pour but de défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, son front de mer, sa jetée et sa plage, son écologie et son lieu de détente pour tous.

Elle doit aussi permettre à ses Membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagements du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en veillant, d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé. » (Extrait de l'article 1 des statuts)